Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CARCASSONNE

34 RUE DE STRASBOURG
11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél 04 68 11 27 30 -- Fax 04 68 11 27 39 --
3614 INFOGREFFE --3617 INFOGREFFE --www.infogreffe.fr --

RECEPISSE DE DEPOT

CABRERA & LEVY
44 RUE DE STRASBOURG BP 252
AVOCATS
11005 CARCASSONNE CEDEX

V/REF :
N/REF : 2010 B 424 / 2010-A-1889

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CARCASSONNE certifie qu'il a reçu le 25/11/2010,

Acte S.S.P. en date du 01/10/2010
- Apport d'actions

Rapport du commissaire aux apports

P.V. d'assemblée du 21/10/2010
- Augmentation de capital
- Changement de Président
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

P.V de décision du Président du 26/10/2010

P.V. d'assemblée du 26/10/2010

Statuts mis à jour

Concernant la société

PEGASE INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
44 rue de Strasbourg
11000 Carcassonne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2010-A-1889 le 25/11/2010

R.C.S. CARCASSONNE 525 210 290 (2010 B 424)

Fait à CARCASSONNE le 25/11/2010,

Le Greffier

Simon MAUREL, Greffier associé

TRIBUNAL DE COMMERCE
CARCASSONNE

A/1889

CONTRAT D'APPORT D'ACTIONS

Entre les soussignés :

Monsieur **Jacques BUZZO TITELLA**
Epoux de Madame Paulette MAUREL également soussignée
demeurant ensemble «Les Arboursiers», Route de Souilhanels, 11400 Castelnaudary
nés Madame, le 26 mai 1942 à Mazamet
Monsieur, le 17 août 1941 à VALSODA (ITALIE)
Mariés sous le régime de la communauté universelle.
de nationalité française,

Monsieur **Dante BUZZO TITELLA**
né le 19 juin 1946 à COME (ITALIE)
demeurant Palazzo Algarotti - Cannaregio, 5514, 30121 VENISE
de nationalité française, dûment représenté par Monsieur Jacques BUZZO TITELLA

ci-après dénommés «les apporteurs »
et individuellement « l'apporteur »

d'une part,

Et

La société **PEGASE INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 44 rue de Strasbourg, 11000 Carcassonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Carcassonne sous le numéro 525.210.290 représentée aux présentes par Monsieur Jacques BUZZO TITELLA, Président de la société,

ci-après dénommée «PEGASE INVESTISSEMENT » ou « la bénéficiaire»,

d'autre part,

Ci-après désignés ensemble les « **parties** »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

(i) Monsieur Jacques BUZZO TITELLA et Monsieur Dante BUZZO TITELLA sont tous deux associés de la société PEGASE, société par actions simplifiée au capital de 6.617.140 euros, dont le siège social est situé 5/7 rue de Monttessuy, 75007 PARIS, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 443.892.823.

(ii) Ils détiennent chacun les participations suivantes :

- Monsieur Jacques BUZZO TITELLA est propriétaire de 128.024 actions.
- Monsieur Dante BUZZO TITELLA est propriétaire de 128.024 actions.

JBT DBT

(iii) Ils sont par ailleurs propriétaires des obligations convertibles en actions (OCA) suivantes :

- Monsieur Jacques BUZZO TITELLA 192.036 OCA
- Monsieur Dante BUZZO TITELLA 192.036 OCA

Les obligations, convertibles à raison d'une action contre 1 obligation, seraient converties au jour du transfert qui devrait avoir lieu le 21 octobre 2010 au plus tôt et le 30 octobre 2010 au plus tard.

(iv) Aux termes d'un protocole d'acquisition en date du 15 septembre 2010, les apporteurs ont pris l'engagement d'acquérir via une société holding à constituer et selon les modalités, charges et conditions énoncées au protocole susvisé la totalité des actions formant le capital de la société PEGASE.

Ce transfert d'actions doit être accompli par la réalisation d'un apport de 475.781 actions PEGASE, propriété des apporteurs, et par la cession de la totalité des actions de la société PEGASE.

(v) En conséquence de ces engagements, Monsieur Jaques BUZZO TITELLA et Monsieur Dante BUZZO TITELLA ont constitué la société bénéficiaire PEGASE INVESTISSEMENT dont le capital initial divisé en 100 actions est ainsi réparti :

- Monsieur Jacques BUZZO TITELLA est propriétaire de 66 actions.
- Monsieur Dante BUZZO TITELLA est propriétaire de 34 actions.

Le capital de cette société ferait l'objet au jour du transfert d'une augmentation de capital par voie d'apport en nature de 475.781 actions réparti ainsi qu'il suit :

- Monsieur Jacques BUZZO TITELLA ferait apport des 320.060 actions avec constatation d'une soulte d'un montant de 206.988,18 euros.

- Monsieur Dante BUZZO TITELLA ferait apport de 155.721 actions.

Cet apport en nature serait complété d'un apport en numéraire symbolique d'un montant de 7,32 euros afin de faciliter l'échange.

Monsieur Jacques BUZZO TITELLA ferait ainsi apport de la somme de 4,58 euros et Dante BUZZO TITELLA ferait apport de la somme de 2,74 euros.

(vi) La présente convention a pour objet de fixer les conditions et modalités selon lesquelles chacun des apporteurs ferait apport à la société bénéficiaire des 475.781 actions susvisées qu'ils détiennent dans le capital de la société PEGASE.

Ceci exposé il a été arrêté et convenu ce qui suit :

I - APPORTS D'ACTIONS

Les apporteurs apportent, net de tout passif et sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à PEGASE INVESTISSEMENT, ce qui est accepté pour elle par Monsieur Jacques BUZZOT TITELLA le tout sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-après exprimées à l'article VII :

JBT JBT

Quatre cent soixante quinze mille sept cent quatre vingt un (475.781) actions d'une valeur nominale de 10 (dix) euros chacune, entièrement libérées, toutes nominatives, émises par PEGASE, société par actions simplifiée au capital de 6.617.140 euros, dont le siège social est 5/7 rue de Monttessuy, 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 443 892 823.

Lesdites actions évaluées globalement à la somme de : onze millions quatre cent quarante sept mille deux cent quatre vingt dix euros et quatre vingt six cents (11.447.290,86 euros), soit 24,06 euros pour chaque action.

II - ORIGINE DE PROPRIETE

La propriété des actions apportées et la libre disposition que l'apporteur a de ces actions, résultent de son inscription en compte dans les livres de la société PEGASE et des statuts de cette dernière.

IIII – EVALUATION DES APPORTS

L'évaluation de la valeur des titres apportés résultent de la négociation et de l'accord des parties.

IV - REMUNERATION DES APPORTS

(i) Apport de Madame et Monsieur Jacques BUZZO

Madame et Monsieur Jacques BUZZO TITELLA apportent 320.060 actions d'une valeur unitaire de 24,06 euros représentant une valeur globale de 7.700.643,60 euros avec constatation à leur profit d'une soulte d'un montant de 206.988,18 euros, de sorte que la valeur nette de l'apport s'élève à 7.493.655,42 euros. Cet apport net est complété d'un apport en numéraire de 4,58 euros afin de faciliter l'échange.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Jacques BUZZO TITELLA, à qui est reconnu seul la qualité d'associé, de 749.366 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

(ii) Apport de Monsieur Dante BUZZO

Monsieur Dante BUZZO TITELLA apporte 155.721 actions d'une valeur unitaire de 24,06 euros et représentant une valeur globale de 3.746.647,26 euros. Cet apport net est complété d'un apport en numéraire de 2,74 euros afin de faciliter l'échange.

Cet apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à Monsieur Dante BUZZO TITELLA de 374.665 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

(iii) Les 1.124.031 actions nouvelles seront créées jouissance à compter du même jour.

Lesdites actions seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises comme elles à toutes les dispositions des statuts.

V - PROPRIETE – JOUISSANCE

PEGASE INVESTISSEMENT sera propriétaire des actions à elle apportées à compter du jour où aura été prise la décision de réalisation définitive de l'augmentation de son capital par voie d'émission d'actions nouvelles attribuées à chacun des apporteurs en contrepartie de son apport.

JBT JBT

PEGASE INVESTISSEMENT aura droit à tout dividende, intérêt, produit, remboursement ou droit quelconque, détaché ou mis en distribution sur les actions à elle apportées à compter du même jour.

VI – DECLARATIONS

Les apporteurs déclarent qu'ils n'ont jamais été en état de faillite, règlement judiciaire, liquidation des biens, redressement ou liquidation judiciaires et que leur patrimoine n'est menacé d'aucune mesure de confiscation.

Les actions apportées sont libres de tous engagements, droits ou sûretés et ne sont grevées d'aucune inscription quelconque.

Les actions apportées sont détenues en pleine propriété.

Qu'il n'y a aucun obstacle pouvant s'opposer à la libre transmission des actions apportées.

Qu'ils ont la pleine capacité pour en disposer.

VII - CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Constatation au jour du transfert de l'émission de 960.072 actions nouvelles consécutives à l'exercice des 960.072 obligations convertibles et libération du prix de ces souscriptions par compensation de créance.

- Approbation desdits apports par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PEGASE INVESTISSEMENT statuant en conformité des prescriptions légales sur le rapport du Commissaire aux apports désigné en justice;

- Réalisation définitive de l'augmentation de capital de PEGASE INVESTISSEMENT correspondant à la rémunération desdits apports.

Il est expressément convenu que la réalisation desdites conditions suspensives devra intervenir au plus tard le 30 octobre 2010, à défaut de quoi, le présent contrat sera considéré comme caduc et non avenu, sans indemnité de part ni d'autre, à moins que les parties n'en conviennent autrement.

VIII – REGIME FISCAL

Au regard du régime d'imposition des plus-values privées résultant de l'échange de titres, les parties déclarent que l'opération d'apport peut bénéficier du sursis d'imposition des plus-values réalisées en cas d'apports de titres au profit d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés tel que prévu aux articles 150-OB et 150-OD,9 du Code Général des Impôts.

IX - DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent apport sera enregistré au droit fixe.

X - FRAIS – DROITS

Tous frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la société bénéficiaire ainsi que son représentant l'y oblige.

JBT JBT

XI - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des apports et, en particulier des stipulations de la présente convention, les soussignés élisent domicile à leur adresse et siège social respectifs indiqués en tête des présentes.

XII – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés dès à présent aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports pour l'accomplissement des formalités légales prescrites.

Fait à Castelnaudary
Le 1er octobre 2010
En six (6) exemplaires,

Jacques BUZZO TITELLA

Dante BUZZO TITELLA

Paulette MAUREL

PEGASE INVESTISSEMENT
J. Buzzo Titella

Enregistré a : SIE DE CARCASSONNE
Le 13/10/2010 Bordereau n°2010/1 293 Case n°4 **Ext 3426**
Enregistrement : 125 € **Pénalités :**
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent
Yvette SARDA
Contrôleur des Impôts

POUVOIR

Je soussignée Paulette **MAUREL** épouse de Monsieur Jacques **BUZZO TITELLA,**
Avec lequel je suis mariée sous le régime de la communauté universelle
Demeurant « Les Arbousiers », route de Souilhanels 11400 Castelnaudary,
Née le 26 mai 1942 à Mazamet

propriétaire avec mon époux de 320 060 actions de la société PEGASE, société par actions simplifiée au capital de 6 617 140 euros, dont le siège social est situé 5/7 rue de Monttessuy 75007 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443 892 823,

connaissance prise du projet du contrat d'apport de titres :

donne tous pouvoirs à Monsieur Jacques BUZZO TITELLA, pour signer le contrat d'apport de titres au profit de la société PEGASE INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital 1.000 €uros dont le siège social est situé 44 rue de Strasbourg, 11000 Carcassonne inscrite au RCS de Carcassonne sous le numéro 525.210.290 portant sur 320 060 actions d'une valeur unitaire de 24,06 euros,

Aux effets ci-dessus, signer tous actes, documents et généralement faire le nécessaire.

Fait à Castelnaudary
Le 30 septembre 2010

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir ")

Bon pour pouvoir -

POUVOIR

Je soussigné **Dante BUZZO TITELLA,**
demeurant Palazzo Algarotti - Cannaregio, 5514, 30121 VENISE,

propriétaire de 128.024 actions de la société PEGASE, société par actions simplifiée au capital de 6.617.140 euros, dont le siège social est situé 5/7 rue de Montessuy , 75007 PARIS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443.892.823,

connaissance prise du projet du contrat d'apport de titres :

donne tous pouvoirs à Monsieur Jacques BUZZO TITELLA, pour signer le contrat d'apport de titres au profit de la société PEGASE INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital 1.000 €uros dont le siège social est situé 44 rue de Strasbourg, 11000 Carcassonne inscrite au RCS de Carcassonne sous le numéro 525.210.290, ledit apport portant sur 155.721 actions d'une valeur unitaire de 24,06 euros,

donne également dans la perspective du projet d'augmentation de capital en numéraire de la société tous pouvoirs à Monsieur Jacques BUZZO TITELLA, pour :

- souscrire à l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2,74 euros,
- signer l'attestation de souscription et déposer la somme correspondante.

Aux effets ci-dessus, signer tous actes, documents et généralement faire le nécessaire.

Fait à Venise
Le 30 septembre 2010
Bon pour Pouvoir